

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Secrétariat Général du Gouvernement

Commission Nationale de Contrôle
des Marchés Publics



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف – إخاء – عدالة

الأمانة العامة للحكومة

اللجنة الوطنية لرقابة

الصفقات العمومية

PROCES VERBAL
N° 35/CNCMP/2014
DU 27/08

L'an deux mille quatorze et le mercredi vingt sept août à treize heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°/- Examen du DAO relatif aux travaux de construction de deux lycées à Kaédi et à Chami, réf lettre n°214/CPMP/SI reçue le 21 août 2014.

Décision

Ce point est reporté pour prendre en considération les observations suivantes :

- chaque lycée doit constituer un lot unique et indivisible ;
- prévoir un DQE pour chaque lot ;
- prévoir la constitution de la garantie décennale avant le commencement des travaux dans le projet de marché.

2°/- Examen du projet de marché relatif à la construction d'un complexe culturel à Banjul, réf lettres n°213/CPMP/SI reçue le 21 août 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché passé avec SEC TP pour un montant de 391.370.406 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de dix huit (18) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

4°-Examen de l'avenant au marché relatif à la fourniture et pose de matériels de clôture en grillage et accessoires dans trois wilayas agropastorales du pays, *réf lettre n°396/CPMP/Sr reçue* le 23 juillet 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit avenant passé avec SOMACOGIR pour un montant de 14.640.800 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de quinze (15) jours.

5°-Examen du projet de marché relatif à l'acquisition d'une pelle amphibie avec accessoires, *réf lettre n°553/CPMP/Sr reçue* le 27 août 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché passé avec RDS INTERNATIONAL pour un montant de 706.673,6 Euro TTC et un délai de livraison de quatre vingt dix (90) jours.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SOMELEC

6°-Examen du projet de marché relatif à la fourniture d'équipements électriques destinés à la construction de la ligne HTA pour l'alimentation en électricité du Nouvel Aéroport de Nouakchott (lot n°6), *réf lettre n°1418/CPMP/SOMELEC reçue* le 25 août 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché passé avec Global Evolution Lightning-Tunisie pour un montant de 227.047,4 Euro et un délai de livraison de trois (03) mois.

7°-Examen du DAO relatif à la construction à Nouakchott d'un centre national de conduite pour le système électrique, *réf lettre n°1388/CPMP/SOMELEC reçue* le 19 août 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAO sous réserve de prendre en considération les observations en annexe et de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

8°-Examen du DAO amendé relatif aux travaux de construction des tronçons du Back bone national, *réf lettre n°435/CPMP/SS reçue* le 21 août 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

9°-Examen des projets de marchés relatifs à l'acquisition des trois ambulances et d'un camion de lutte contre les incendies au profit de la direction de la protection civile, réf lettre n°489/CPMP/Ssouv reçue le 26 août 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés passés avec la société SOMACOTRI Sarl comme suit :

- *Lot 1 : acquisition de trois (03) véhicules ambulances standard 4x4 pour un montant de 54.000.000 UM TTC avec un délai de livraison de trois (03) mois;*
- *Lot 2 : acquisition d'un camion de lutte contre les incendies pour un montant de 64.000.000 UM TTC avec un délai de livraison de trois (03) mois.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/ISKAN

10°-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction des équipements collectifs à ALEG en quatre lots distincts, réf lettre n°84/CPMP/ISKAN reçue le 24 août 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant les attributions suivantes :

- *Lot 1 : construction d'une école primaire à Gazra à EMCR pour un montant de 60.371.540 UM TTC et un délai d'exécution de neuf (09) mois ;*
- *Lot 2 : construction d'une école primaire à Kebba à EMMC pour un montant de 62.065.913 UM TTC et un délai d'exécution de neuf (09) mois ;*
- *Lot 3 : construction d'une école primaire dans la zone de recasement à EMMC pour un montant de 62.065.913 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de neuf (09) mois ;*
- *Lot 4 : Construction d'un centre de santé de type « B » dans la zone de recasement à l'Ets Ould Mouhamed Cheikh Ould Alem pour un montant de 69.765.696 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de neuf (09) mois.*

11°-Examen du PPM révisé de l'ISKAN pour l'année 2014, réf lettre n°85/CPMP/ISKAN reçue le 24 août 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM actualisé pour l'année 2014.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEUR DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

12%-Examen du rapport d'évaluation des offres relatives aux travaux de construction des infrastructures douanières à Rosso, *réf lettre n°01137/CMSEF* reçue le 19 août 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport des offres techniques et financières relatives proposant l'attribution du marché à l'entreprise BAROUC sa pour un montant de 596.946.114 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de (12) douze mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

13%-Examen de la liste restreinte relative à l'étude d'AEP des villes d'Aioun et Djiguenni à partir de la nappe, *réf lettre n°108/CPMP/SNDE* reçue le 27 août 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies et des recommandations du bailleur de fonds, la CNCMP approuve ladite liste restreinte sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Abderrahmane Abdoul

Cire Amadou

Raifa Mint Kassim